

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 51

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET

Ex.RD17 - Commune d'Eyguières - Convention de fonds de concours

**DGAET Direction des Routes
Arrondissement de l'Etang de Berre**

PRESENTATION

Par délibération en date du 10 mars 2016, la Commune d'Eyguières a demandé au Département d'incorporer dans son patrimoine routier les sections de la RD17 du PR34+655 au PR35+930 et du PR36+757 au PR38, situées en agglomération.

La procédure de transfert d'un patrimoine routier du Département vers une collectivité est en principe précédée de la remise en état, par le Département, de la chaussée concernée.

La remise à niveau des chaussées des sections concernées est évaluée à 173 013,75€HT.

En accord avec la Commune d'Eyguières, les travaux sur la voirie concernée seront réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage directe, dans le cadre de la coordination de l'ensemble des travaux d'aménagements urbains qu'elle a souhaité mettre en œuvre.

Par ailleurs, la Commune prévoit d'aménager les deux sections transférées en giratoire. La participation du Département a été fixée à 20 046€HT correspondant à 50% des bordures et trottoirs.

Le total entre la remise à niveau et la participation aux travaux de giratoire s'élève à 232 000€TTC.

La présente convention permet au Département de verser le fonds de concours correspondant à la Commune.

INCIDENCE FINANCIERE

Le montant de la participation du Département de 232 000,00 € au titre du fonds de concours, sera inscrit au budget départemental de 2017 sur le chapitre 204-628, article 204142, autorisation de programme 2017-10083 à créer, sous réserve du vote de l'assemblée.

Autorisation de Programme	Opération	Libellé	Montant	Imputation
2017-10083	A créer	Fonds de concours à verser aux communes 2017	232 000,00 €	204-628, 204142

PROPOSITION

Je vous propose de bien vouloir :

- autoriser le versement par le Département à la commune d'Eyguières d'un fonds de concours de 232 000,00€ pour les travaux de remise en état de la chaussée de la RD17 du PR34+655 au PR35+930 et du PR36+757 au PR38 et la participation à l'aménagement en giratoire par la commune,
- m'autoriser à signer la convention correspondante dont le projet est joint au présent rapport.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur le Délégué aux Routes, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

